

# Action sociale :

## *La déconcentration*

Un projet de décret exclusivement consacré à l'intégration de l'action sociale à la réforme de l'administration territoriale de l'Etat ainsi que l'ouverture d'un groupe de travail sur la déconcentration avaient constitué les décisions du CIAS du 4 avril, l'ensemble devant conduire à un premier échange à la séance du Comité Interministériel d'action sociale du 15 juin.

**Rappelons que la CGT revendique depuis des années, la sortie d'un décret d'application de l'article 9 du statut, pour définir l'action sociale, ses bénéficiaires, son financement, son organisation et son fonctionnement, sa gestion...**

Un groupe de travail s'est réuni le 3 juin et une séance du CIAS a effectivement eu lieu le 15 juin.

### Les orientations de l'administration :

Le périmètre de la déconcentration : L'action sociale interministérielle collective, -logement, restauration dans ses deux volets (investissement et fonctionnement), réservation de places en crèches- est concernée. Toutefois, dans un premier temps, le logement et la restauration sont priorités. La question des réseaux de soutien, notamment la médecine de prévention, est exclue (pour la CGT, la compétence appartient aux CHS).

### Les principes d'organisation :

- le CIAS reste l'organisme qui élabore les politiques, répartit les crédits et assume une mission de contrôle et de veille,

- le système doit être sécurisé,
- les rôles des échelons départementaux et régionaux doivent être définis
- le rôle de la SRIAS doit être confirmé, voire renforcé.

### Le calendrier et la méthode :

- l'objectif est que la déconcentration soit mise en œuvre au 1er janvier 2006 pour être en phase avec l'entrée en vigueur de la LOLF et expérimentée au préalable dans quelques régions,
- trois groupes administratifs de travail constituent le dispositif mis en place.
  - ◆ L'un sur la restauration copiloté par l'Intérieur et les Finances
  - ◆ Le second sur le logement était de la responsabilité de l'Équipement.
  - ◆ Le dernier piloté par la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFP) avait vocation à assurer la synthèse des travaux des deux groupes et de réfléchir à la sécurisation juridique du système.

### Les propositions des groupes de travail administratifs\*(1)

### Elaboration d'un dossier avec :

- Une note de problématique rédi-

gée à la suite du Groupe de travail interministériel consacré à la question de la restauration des agents de l'Etat.

- Un état des lieux daté de décembre 2004 sur la restauration inter administrative,
- Une fiche technique relative au logement des fonctionnaires,
- Une synthèse et des propositions du groupe de travail en matière de logement.

### Avec les conclusions suivantes :

#### Sur les Moyens :

Création de plates-formes administrative techniques d'appui régionales,

- dotées de personnels spécifiquement formés aux questions de restauration et de logement,
- associées à un instrument de concertation avec les organisations syndicales, les SRIAS.

#### Sur l'organisation pratique du processus :

- L'affectation d'agents par redéploiement entre les ministères,
- Des crédits attribués aux préfets dans le cadre d'objectifs pluri annuels annoncés ex-ante et de priorités nationales définies après consultation du CIAS.
- L'examen des rapports préfectoraux par le CIAS et la rédaction d'un décret organisant la déconcentration.

#### Sur la mise en œuvre de la LOLF :

- les procédures actuelles de délégation de crédits ne sont pas compatibles avec la LOLF car elles conduisent à déléguer des crédits au ministère de l'équipement et à passer d'un programme à un autre...
- Les crédits seraient affectés au niveau du 1er ministre, avec deux schémas possibles sur lesquels le groupe de travail n'a pas tranché :
  - ◆ Création d'un Budget Opérationnel de Programme national, avec des BOP régionaux auprès de chaque préfet de région, ou
  - ◆ Création d'un Budget Opérationnel de Programme national, les préfets étant, pour ce qui concerne l'action sociale, unités opérationnelles.

**Sur les expérimentations :**

- deux régions seront en situation expérimentale dès 2006 : la région Centre pour la restauration et la région Ile de France pour le logement.

La CGT attendait un large débat sur la définition du cadre juridique de la déconcentration et des rôles du CIAS et des SRIAS en articulation avec ceux des comités ministériels, dans le cadre de la déconcentration de l'Action Sociale Interministérielle (ASI). Ces préalables étant indispensables pour débattre des propositions de l'administration sur les moyens logistiques et financiers... Le débat de fond n'a pas du tout eu lieu au groupe de travail et il n'a en fait été qu'amorcé au CIAS.

**Un invité oublié : le dialogue social**

Des groupes de travail purement administratifs pour élaborer des plans d'action concernant la déconcentration, suivis d'une présentation, le 3 juin, de leurs conclusions aux organisations syndicales et ce sans volonté d'engager le débat, alors qu'un avant projet de décret était

présenté au CIAS, telle est l'attitude de la Fonction Publique.

Cette absence de dialogue social est à l'opposé des exigences qui s'expriment... les agents veulent participer, être partie prenante de l'élaboration de décisions qui les concernent directement.

Cette attitude de la fonction publique, bien dans la ligne des comportements qu'adopte plus largement le gouvernement, est totalement inacceptable.

Tout montre que le gouvernement entend, sur cette question, passer en force cet été. Il veut notamment boucler son décret sur la déconcentration, sans qu'il y ait eu le débat de fond indispensable avec les organisations syndicales qui, pourtant, chacune avec leur identité, se sont pour la première fois montrées disponibles pour approfondir cette perspective.

Cela ne rend que plus regrettable que seule la CGT se soit élevée contre la méthode avec laquelle procède la DGAFP.

**Une démarche CGT :**

Consciente que la déconcentration de l'action sociale est étroitement liée au développement de la mise en commun des fonctions de soutien des services déconcentrés, la CGT a :

- Formulé ses attentes au CIAS sous la forme d'une série de questions\*(2), dont elle entend bien qu'elles soient débattues (prochain groupe de travail le 20 juillet).
- Exigé la réunion de toutes les SRIAS avant la fin de l'année et l'inscription de la déconcentration à leur ordre du jour.
- Demandé à l'intersyndicale de reporter la discussion sur l'avant projet de décret, sans obtenir des autres syndicats que les SRIAS soient consultées sur la déconcentration avant

**l'avis du CIAS qui devrait intervenir lors de sa séance d'octobre.**

**La délégation CGT au CIAS appelle les militants :**

- **A transmettre leurs appréciations des propositions de l'administration avant le 15 juillet à martinesimon9@wanadoo.fr ou par courrier à l'UGFF / CGT.**
- **A impulser la réunion des SRIAS.**
- **A s'inscrire à la journée d'étude sur la déconcentration de l'action sociale, organisée par l'UGFF, qui se tiendra à Montreuil le 4 octobre 2005. (contact au secrétariat de l'UGFF)**

\*(1) la photocopie du dossier peut être envoyée aux militants qui le demanderont.

\*(2) ce premier article informe les militants des propositions de l'administration, un prochain article en septembre abordera les questions, interventions et propositions de la délégation CGT au CIAS et au Groupe de travail du 20 juillet.